

N°51/2021

Arrêté de la Présidente

Du 19 avril 2021

SOMMAIRE

Arrêté de la Présidente du Conseil régional

- Arrêté de la Présidente du 19 avril 2021 portant agrément de Catherine TIRAND (épouse TIRAND-MARTIN), en qualité de directrice par intérim de l'institut de formation en soins infirmiers relevant du Centre hospitalier Pôle Santé Sarthe et Loir à compter du 1er avril 2021.
- Arrêté de la Présidente du 19 avril 2021 portant agrément de Catherine TIRAND (épouse TIRAND-MARTIN), en qualité de directrice par intérim de l'institut de formation d'aides-soignants relevant du Centre hospitalier Pôle Santé Sarthe et Loir à compter du 1er avril 2021

Direction des Affaires Juridiques et des Assemblées
Service des assemblées
Dossier suivi par : Catherine PERROT
Tél : 02.28.20.55.24

Nantes, le 20 avril 2021

AVIS DE MISE A DISPOSITION

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DU CONSEIL REGIONAL

Sont parus :

- L'arrêté de la Présidente du 19 avril 2021 portant agrément de Catherine TIRAND (épouse TIRAND-MARTIN), en qualité de directrice par intérim de l'institut de formation en soins infirmiers relevant du Centre hospitalier Pôle Santé Sarthe et Loir à compter du 1er avril 2021 ;
- L'arrêté de la Présidente du 19 avril 2021 portant agrément de Catherine TIRAND (épouse TIRAND-MARTIN), en qualité de directrice par intérim de l'institut de formation d'aides-soignants relevant du Centre hospitalier Pôle Santé Sarthe et Loir à compter du 1er avril 2021.

Ce document, recueil des actes administratifs du Conseil régional, n°51/2021, est mis à disposition du public à l'accueil de l'Hôtel de Région et sur le site internet de la Région des Pays de la Loire.

Bon pour affichage
Le : 21/04/2021

Pour la Présidente du Conseil régional et par
délégation,
La Directrice des Affaires Juridiques et des
Assemblées,



Carine BOULAY



**INVESTIR
DANS VOS
COMPÉTENCES**



PAYS DE LA LOIRE

FSS-2021-N°021

**ARRÊTÉ PORTANT AGRÉMENT
de Madame Catherine TIRAND (épouse TIRAND-MARTIN),
en qualité de directrice par intérim
de l'institut de formation en soins infirmiers
relevant du Centre hospitalier Pôle Santé Sarthe et Loir
à compter du 1^{er} avril 2021**

La Présidente du Conseil régional des Pays de la Loire

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** le Code de la Santé Publique, notamment, les articles L. 4383-3 et R. 4383-4,
- VU** l'arrêté modifié du 31 juillet 2009 relatif aux autorisations des instituts de formation préparant aux diplômes d'infirmier, infirmier de bloc opératoire, infirmier anesthésiste, puéricultrice, masseur-kinésithérapeute, pédicure-podologue, ergothérapeute, manipulateur d'électroradiologie médicale, aide-soignant, auxiliaire de puériculture, ambulancier, technicien de laboratoire d'analyses médicales, cadre de santé et aux agréments de leur directeur, notamment l'article 8,
- VU** l'arrêté FSS-2021-N°003 de la Présidente du Conseil régional en date du 19 février 2021 portant agrément de Madame Catherine TIRAND (épouse TIRAND-MARTIN) en qualité de directrice par intérim de l'institut de formation en soins infirmiers du Centre hospitalier Pôle Santé Sarthe et Loir, à compter du 1^{er} janvier jusqu'au 31 mars 2021,
- CONSIDERANT** la demande par courrier électronique en date du 1^{er} avril 2021 du Centre hospitalier Pôle Santé Sarthe et Loir, de prolonger l'agrément de Madame Catherine TIRAND (épouse TIRAND-MARTIN) pour assurer la direction par intérim de l'institut de formation en soins infirmiers relevant du Centre hospitalier Pôle Santé Sarthe et Loir à compter du 1^{er} avril 2021 en raison de l'absence pour raisons de santé de Monsieur François ALLEMAN,
- CONSIDERANT** le dossier de Madame Catherine TIRAND (épouse TIRAND-MARTIN),
- CONSIDERANT** la conformité des pièces de ce dossier avec les conditions sur les titres, diplômes et absence de condamnation au casier judiciaire national énoncées par le Code de la Santé Publique,



CONSIDERANT l'avis de Monsieur le Directeur général de l'Agence régionale de santé Pays de la Loire reçu le 6 janvier 2021 suite à la saisine par la Région en date du 30 décembre 2020.

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Madame Catherine TIRAND (épouse TIRAND-MARTIN), née le 28 août 1956 au Mans (72), est agréée en qualité de directrice par intérim de l'institut de formation en soins infirmiers, relevant du Centre hospitalier Pôle Santé Sarthe et Loir à compter du 1^{er} avril jusqu'au 30 avril 2021.

Article 2 :

Le présent arrêté prend effet à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la Région des Pays de la Loire et de sa notification à Madame Catherine TIRAND (épouse TIRAND-MARTIN).

Article 3 :

Le présent arrêté est transmis à Madame la Directrice générale du Centre hospitalier Pôle Santé Sarthe et Loir, aux services de l'État, notamment à la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités des Pays de la Loire et à l'Agence régionale de santé Pays de la Loire.

Article 4 :

Le présent arrêté peut être contesté auprès du Tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs.

Article 5 :

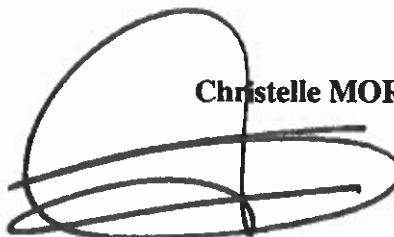
Le directeur général des services de la Région des Pays de la Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait en deux exemplaires originaux

Transmis à la Préfecture
de la région des Pays de la Loire

Fait à Nantes, le **19 AVR. 2021**

Christelle MORANÇAIS



Accusé de réception en préfecture 044-234400034-20210420-FSS021-21_02404-AI Date de télétransmission : 20/04/2021 Date de réception préfecture : 20/04/2021
--



**INVESTIR
DANS VOS
COMPÉTENCES**



**RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

FSS-2021-N°022

**ARRÊTÉ PORTANT AGRÉMENT
de Madame Catherine TIRAND (épouse TIRAND-MARTIN),
en qualité de directrice par intérim
de l'institut de formation d'aides-soignants
relevant du Centre hospitalier Pôle Santé Sarthe et Loir
à compter du 1^{er} avril 2021**

La Présidente du Conseil régional des Pays de la Loire

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** le Code de la Santé Publique, notamment, les articles L. 4383-3 et R. 4383-4,
- VU** l'arrêté modifié du 31 juillet 2009 relatif aux autorisations des instituts de formation préparant aux diplômes d'infirmier, infirmier de bloc opératoire, infirmier anesthésiste, puéricultrice, masseur-kinésithérapeute, pédicure-podologue, ergothérapeute, manipulateur d'électroradiologie médicale, aide-soignant, auxiliaire de puériculture, ambulancier, technicien de laboratoire d'analyses médicales, cadre de santé et aux agréments de leur directeur, notamment l'article 8,
- VU** l'arrêté FSS-2021-N°004 de la Présidente du Conseil régional en date du 19 février 2021 portant agrément de Madame Catherine TIRAND (épouse TIRAND-MARTIN) en qualité de directrice par intérim de l'institut de formation d'aides-soignants du Centre hospitalier Pôle Santé Sarthe et Loir, à compter du 1^{er} janvier jusqu'au 31 mars 2021,
- CONSIDERANT** la demande par courrier électronique en date du 1^{er} avril 2021 du Centre hospitalier Pôle Santé Sarthe et Loir, de prolonger l'agrément de Madame Catherine TIRAND (épouse TIRAND-MARTIN) pour assurer la direction par intérim de l'institut de formation d'aides-soignants relevant du Centre hospitalier Pôle Santé Sarthe et Loir à compter du 1^{er} avril 2021 en raison de l'absence pour raisons de santé de Monsieur François ALLEMAN,
- CONSIDERANT** le dossier de Madame Catherine TIRAND (épouse TIRAND-MARTIN),
- CONSIDERANT** la conformité des pièces de ce dossier avec les conditions sur les titres, diplômes et absence de condamnation au casier judiciaire national énoncées par le Code de la Santé Publique,
- CONSIDERANT** l'avis de Monsieur le Directeur général de l'Agence régionale de santé Pays de la Loire reçu le 6 janvier 2021 suite à la saisine par la Région en date du 30 décembre 2020.



ARRÊTE

Article 1^{er} :

Madame Catherine TIRAND (épouse TIRAND-MARTIN), née le 28 août 1956 au Mans (72), est agréée en qualité de directrice par intérim de l'institut de formation d'aides-soignants, relevant du Centre hospitalier Pôle Santé Sarthe et Loir à compter du 1^{er} avril jusqu'au 30 avril 2021.

Article 2 :

Le présent arrêté prend effet à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la Région des Pays de la Loire et de sa notification à Madame Catherine TIRAND (épouse TIRAND-MARTIN).

Article 3 :

Le présent arrêté est transmis à Madame la Directrice générale du Centre hospitalier Pôle Santé Sarthe et Loir, aux services de l'État, notamment à la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités des Pays de la Loire et à l'Agence régionale de santé Pays de la Loire.

Article 4 :

Le présent arrêté peut être contesté auprès du Tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs.

Article 5 :

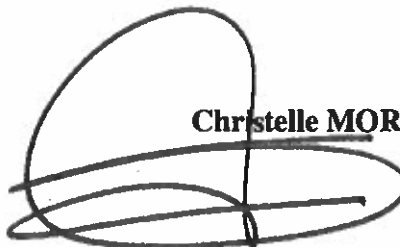
Le directeur général des services de la Région des Pays de la Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait en deux exemplaires originaux

Transmis à la Préfecture
de la région des Pays de la Loire

Fait à Nantes, le **19 AVR. 2021**

Christelle MORANÇAIS



Accusé de réception en préfecture
044-234400034-20210420-FSS022-21_02405-AI
Date de télétransmission : 20/04/2021
Date de réception préfecture : 20/04/2021